

Préparer un enfant à une visite supervisée ou un échange de garde supervisé

Le Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval offre deux services dans le cadre des accès supervisés : les échanges de garde supervisés et les visites supervisées. Voici quelques informations pour préparer votre enfant avant son premier contact supervisé.

Qu'est-ce qu'une visite supervisée?

Une visite supervisée est un moment de qualité que l'enfant vit avec son parent, dans un endroit neutre et sécuritaire. L'enfant et le parent sont accompagnés, en tout temps, d'un intervenant, qui s'assure du bien-être de l'enfant et du bon déroulement de la visite. Pendant ce moment parent-enfant, il est possible de jouer à des jeux, de faire des activités et dans certains cas, d'aller au parc.

Pendant une visite supervisée, c'est le parent qui est responsable de la discipline et de la sécurité de son enfant. L'intervenant présent peut offrir un soutien au parent dans l'exercice de son rôle parental, s'il le souhaite. Il est également possible pour le parent d'apporter une collation ou un repas à partager avec son enfant. Le parent peut utiliser son temps de visite comme il le souhaite, du moment où les besoins et le bien-être de l'enfant sont toujours respectés. Dans le cas contraire, l'intervenant présent pourra rectifier la situation ou, si nécessaire, arrêter temporairement ou définitivement la visite supervisée.

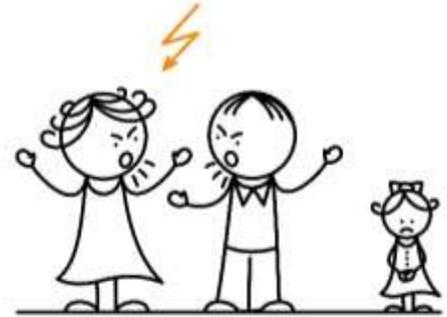
En tout temps, l'enfant peut demander d'interrompre la visite afin de discuter avec l'intervenant, qui pourra l'écouter et le rassurer au besoin. L'intervenant pourra également apporter des modifications au déroulement de la visite, si nécessaire.

L'enfant pourra constater que l'intervenant présent prend des notes tout au long de la visite. Ces notes permettent de conserver les éléments importants entourant la visite supervisée.



Qu'est-ce qu'un échange de garde supervisé?

Les échanges de garde supervisé permettent aux familles de procéder aux échanges, sans que les enfants soient témoins des conflits ou des tensions entre leurs parents. L'organisme offre un milieu neutre et sécuritaire pour que les enfants passent d'un parent à un autre, accompagnés d'un intervenant. Comme pour les visites supervisées, ce sont les parents qui doivent assumer la discipline et la sécurité de leur enfant lors des échanges de garde. Il est également possible pour l'enfant de demander un temps avec l'intervenant, afin de discuter, s'il en ressent le besoin.



Préparer son enfant aux droits d'accès supervisés

Que ce soit pour une visite supervisée ou pour un échange de garde supervisé, votre enfant doit se sentir préparé à cette nouvelle réalité. Il est important d'aviser l'enfant des changements qui vont survenir. Prenez donc un temps calme avec votre enfant pour lui expliquer à quoi il doit s'attendre en venant à l'organisme.

Prenez le temps de penser à ce que vous allez lui dire. Le but de cette préparation est évidemment de rassurer votre enfant et de vous assurer qu'il est confortable dans la situation. Vous devez également rester neutre et centré sur les faits. Votre enfant n'a besoin de savoir que le nécessaire (évités de relater des événements négatifs ou traumatisants aux yeux de l'enfant, misez sur l'aspect sécuritaire et neutre du contexte de SDA).

Pour des visites supervisées, vous pouvez expliquer à votre enfant qu'il passera un temps de qualité avec son autre parent, qu'il pourra décider des jeux qu'il veut faire et qu'il sera accompagné d'un intervenant de confiance. Il est aussi important d'être à l'écoute des réactions de votre enfant et d'être en mesure de répondre à ses questions. Soyez positif et encourageant! Si vous avez également besoin de plus d'informations, vous pouvez toujours contacter les intervenants de l'organisme afin de leur poser vos questions ou celles de votre enfant. Vous pouvez aussi expliquer à votre enfant que l'intervenant présent demeurera toujours avec lui. De plus, cet intervenant prendra des notes tout au long de la visite. Vous pouvez consulter, avec votre enfant, la liste du

matériel, des jeux et des jouets disponibles (voir Matériel disponible et locaux), ainsi que les photos des locaux de supervision des droits d'accès. Il pourra déjà sélectionner certaines activités qu'il aimerait faire ! Cela peut rendre le tout plus concret aux yeux de l'enfant.

Lors de la première visite supervisée, il est important de valider l'état de votre enfant avant et après le moment avec l'autre parent. Faites-vous rassurant et compréhensif face aux émotions de votre enfant. Vous pouvez même instaurer une routine afin de sécuriser votre enfant. Par exemple, vous pourriez, chaque fois, vous préparer en suivant les mêmes étapes ou avoir la même routine suivant chaque visite supervisée.



Lors de votre arrivée à l'organisme, évitez de partager vos craintes à l'intervenant devant votre enfant. Ces premières minutes peuvent être une source de stress importante pour les enfants, il est important de demeurer centré sur eux et de s'assurer de leur bien-être avant le début de la visite supervisée.

Enfin, rappelez-vous qu'il est primordial de ne pas mettre votre enfant au cœur de vos conflits parentaux. Que votre enfant manifeste ou non son désir d'aller voir son autre parent, c'est votre rôle de l'encourager à y aller. Sachez également que différentes ressources s'offrent à vous lorsqu'il est question de la réorganisation de votre situation familiale.

En tout temps, nous vous invitons à contacter l'équipe des services de supervision des droits d'accès du RFMRL au 450 254-0186 ou par courriel à sda@rfmrl.org.



400 boul. St-Martin Ouest, bureau 308
Laval QC H7M 3Y8
450 254-0186 | sda@rfmrl.org
www.rfmrl.org